

# **CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

## **Bulletin des interpellations et des questions orales**

---

**Commission des affaires intérieures, chargée des pouvoirs locaux  
et des compétences d'agglomération**

**RÉUNION DU**

**JEUDI 16 DECEMBRE 1999**

## SOMMAIRE

### INTERPELLATION

de Mme Brigitte Grouwels (N) à M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique, concernant "des initiatives illégales et discriminatoires des communes de Schaerbeek et de Watermael-Boitsfort".

(Orateurs: Mme Brigitte Grouwels et M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique)

**Présidence successive de M. Alain Daems,  
deuxième vice-président  
et de M. Jan Béghin, président.**

- La réunion est ouverte à 14h38.

**INTERPELLATION DE MME BRIGITTE GROUWELS  
(N) À M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRÉSI-  
DENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE  
BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POU-  
VOIRS LOCAUX, DE L'AMÉNAGEMENT DU TER-  
RITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA  
RÉNOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE,**

**concernant "des initiatives illégales et discriminatoires  
des communes de Schaerbeek et de Watermael-Boits-  
fort".**

**Mme Brigitte Grouwels** (en néerlandais) .- Nous avons été confrontés, fin octobre, à quelques exemples de la mentalité qui règne dans certaines communes bruxelloises : manque de respect pour le bilinguisme qu'impose la Constitution et inégalité de traitement entre francophones et néerlandophones.

La commune de Schaerbeek a dépensé 800.000 francs pour un jeu de société destiné à familiariser les jeunes avec la démocratie communale. Ce jeu de société n'existe qu'en français. On n'a pas pensé à une version néerlandaise. En conséquence, le jeu de société ressemble plus à une leçon d'exclusion et de discrimination qu'à une leçon de démocratie. Je tiens à signaler que près de 5000 familles néerlandophones habitent à Schaerbeek. Dès lors, il est clair qu'une telle attitude de la part de la commune est tout à fait illégale.

La commune de Watermael-Boitsfort ne fait pas mieux. Elle a inauguré récemment une nouvelle plaque de rue portant la mention unilingue "Espace Chantilly". Il s'agit là aussi d'une infraction flagrante à la législation linguistique.

Le numéro de novembre du mensuel qu'édite le centre communautaire WABO donne d'ailleurs encore d'autres exemples. Ainsi, la mention "Watermael-Boitsfort" figure en grand sur les plans publics de la ville alors qu'il faut une loupe pour y trouver la mention "Watermaal-Bosvoorde". Notre collègue Walter Vandebossche a également évoqué l'existence de problèmes à Anderlecht lors des discussions budgétaires. Certaines communes partent visiblement du principe qu'elles n'existent que pour les francophones. Les néerlandophones y sont tout juste tolérés.

Je souhaiterais que le ministre-président me dise, en sa qualité de ministre exerçant la tutelle sur les communes, comment il compte intervenir dans les communes de Schaerbeek et de Watermael-Boitsfort. Je souhaiterais également que le ministre-président me dise comment il interviendra d'une manière générale afin de garantir le bilinguisme effectif des pouvoirs locaux bruxellois. Je pense surtout aux problèmes systématiques rencontrés avec les journaux d'informations communales rédigés principalement ou exclusivement en français, à la vigi-

lance permanente dont tout un chacun doit faire preuve pour obtenir en néerlandais des documents officiels demandés dans cette langue et, enfin, aux asbl presque exclusivement francophones qui contribuent à la mise en œuvre de la politique communale.

La politique d'accueil menée à l'égard de la communauté internationale ignore elle aussi trop souvent le statut bilingue de Bruxelles. Les immigrants sont trop souvent traités automatiquement comme des francophones. De cette façon, Bruxelles est présentée aux étrangers comme une ville francophone alors que des initiatives et des instances flamandes consentent toujours plus d'efforts pour accueillir la communauté internationale dans plusieurs langues.

*(Président : M. Jan Béghin)*

Il ne s'agit pas d'une bagatelle. De tels faits donnent à de nombreux concitoyens néerlandophones une image négative de Bruxelles. L'avenir de Bruxelles en est ébranlé. On parle beaucoup, ces derniers temps, d'un climat communautaire nouveau et positif. J'espère que ce climat va naître, mais ce ne sera possible que lorsque les deux communautés se sentiront respectées dans leur capitale. *(Applaudissements)*

**M. Jacques Simonet**, Ministre-Président (en néerlandais) .- Les deux cas soulevés par Mme Grouwels ne me semblent pas constituer une infraction aux lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative. La mention "Espace Chantilly" sur une plaque à Watermael-Boitsfort n'est par exemple pas une véritable nom de rue mais un hommage à la ville française de Chantilly avec laquelle elle est jumelée. La plaque ne constitue donc pas un avis officiel destiné au public.

Le jeu de société utilisé dans les écoles francophones de Schaerbeek a été mis au point par la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente qui est subventionnée par la Commission communautaire française. Le projet est financé par le biais des contrats de sécurité et a été approuvé par la Région. En raison de restrictions budgétaires, la commune n'a pas encore pu réaliser de projet similaire avec un organisme néerlandophone.

Je veille strictement au respect de l'accord de gouvernement qui prévoit que chacun doit contribuer à la cohabitation harmonieuse à Bruxelles. Il faut donc éviter des provocations inutiles. Ni la plaque à Watermael, ni le jeu à Schaerbeek ne me semblent être une provocation. Les pouvoirs communaux mettent tout en œuvre pour respecter la législation linguistique et pour rédiger toutes les brochures et publications officielles dans les deux langues.

**Mme Brigitte Grouwels** (en néerlandais) .- Votre réponse me déçoit. Il s'agit pour moi d'une question de mentalité : pourquoi Watermael n'a-t-elle pas apposé une plaque bilingue, pourquoi Schaerbeek ne fait-elle pas aussi profiter les enfants néerlandophones d'un jeu instructif? Bruxelles doit se montrer accueillante à tous, et les administrations communales bruxelloises sont chargées de cet accueil.

**M. Jacques Simonet**, Ministre-Président (en néerlandais) .- Je maintiens que ces deux initiatives ne se voulaient en

aucun cas provocantes. Les explications fournies par les deux administrations communales m'ont rassuré.

**Mme Brigitte Grouwels** (en néerlandais) .- Ce thème reviendra certainement. J'espère que nous pourrons en débattre de façon constructive avec les collègues de ce Conseil.

- L'incident est clos.
- La réunion est close à 15h02.